

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 28 avril 2008

CP 08/04-09

**AMENAGEMENT DES ROUTES DEPARTEMENTALES
RD 953, RD 14/RD 25, RD 926 E et RD 108/VC4
DEVOLUTION DES MARCHES**

Dans le cadre du programme d'entretien des routes départementales, des consultations, selon la procédure d'appel d'offres ouvert et procédure adaptée, ont été lancées auprès des entreprises de travaux publics en vue de conclure des marchés concernant les RD 953, RD 14/RD 25, RD 926 E et RD 108/VC4.

La Commission d'appel d'offres, réunie les 10 et 31 mars 2008 a examiné les offres déposées dans les formes et délais requis.

La Commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer les marchés suivants, passés selon la procédure de l'appel d'offres ouvert (RD 953) et procédure adaptée (RD 14/RD 25, RD 926 E et RD 108/VC4), aux entreprises qui proposent la meilleure offre en fonction des critères d'attribution pondérés : prix des prestations 90 % et délai d'exécution 10 %.

RD 953 - PR 35+563 à 38+500 - Reprofilement de chaussée
VALENCE D'AGEN

Montant : 270 665.50 € HT
Délai d'exécution : 6 semaines
Attributaire : MALET (82)

RD 14/ RD 25 - PR 0+276 - Aménagement de carrefour
LARRAZET

Montant : 164 415.50 € HT
Délai d'exécution : 10 semaines
Attributaire : E.R.G.S. (81)

RD 926 E - PR 2+000 à 2+500 - Reprofilement de chaussée
CAUSSADE

Montant : 105 577.40 € HT

Délai d'exécution : 3 semaines

Attributaire : EUROVIA Midi-Pyrénées (82)

RD 108/ VC 4 - PR 4+103 - Aménagement de carrefour
LACOURT - SAINT PIERRE

Montant : 103 923.50 € HT

Délai d'exécution : 8 semaines

Attributaire : MALET (82)

En conséquence, je vous demande de bien vouloir délibérer sur le rapport présenté.

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie les 10 et 31 mars 2008,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer l'ensemble des marchés d'aménagement des routes départementales RD 953, RD 14/RD 25, RD 926 E et RD 108/VC4 avec les entreprises et pour les montants suivants :

RD 953 - PR 35+563 à 38+500 - Reprofilement de chaussée
VALENCE D'AGEN

Montant : 270 665.50 € HT

Délai d'exécution : 6 semaines

Attributaire : MALET (82)

RD 14/ RD 25 - PR 0+276 - Aménagement de carrefour
LARRAZET

Montant : 164 415.50 € HT
Délai d'exécution : 10 semaines
Attributaire : E.R.G.S. (81)

RD 926 E - PR 2+000 à 2+500 - Reprofilement de chaussée
CAUSSADE

Montant : 105 577.40 € HT
Délai d'exécution : 3 semaines
Attributaire : EUROVIA Midi-Pyrénées (82)

RD 108/ VC 4 - PR 4+103 - Aménagement de carrefour
LACOURT - SAINT PIERRE

Montant : 103 923.50 € HT
Délai d'exécution : 8 semaines
Attributaire : MALET (82)

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, toutes les pièces afférentes, les bordereaux supplémentaires de prix et les actes spéciaux de sous-traitance éventuels.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,